



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DE
CORBEIL ANGLE DE LA RUE D'ARGENTEUIL A
L'OCCASION DE LA FETE ENTRE VOISINS DU JEUDI
30 MAI 2024**

Arrêté de Police N° 43/2024 du 28 mai 2024

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants,

Vu la demande écrite formulée par Monsieur URBAN Eugène qui est d'occuper le domaine Public angle de la rue de Corbeil et Argenteuil afin d'y organiser une « fête de voisins »

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité et de réglementer la « fête entre voisins » du jeudi 30 mai 2024.

ARRETE

- Article 1** Monsieur URBAN Eugène est autorisé à occuper le domaine public rue de Corbeil angle de la rue d'Argenteuil à l'occasion de la « fête des voisins » **le jeudi 30 mai 2024 de 18h00 à 22h00.**
- Article 2** Les organisateurs procéderont à la mise en place et au retrait du matériel.
- Article 3** Les organisateurs veilleront à minimiser les nuisances sonores et à rendre les lieux en parfait état de propreté.
- Article 4** Monsieur URBAN Eugène domicilié au 991 Boulevard Croizat à Guesnain,
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI,
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN

Le 28 Mai 2024

Le Maire,
Maryline LUCAS